



Merci de transmettre à vos collègues

RETRAIT DU PROJET DE LOI « TRAVAIL »

Le jeudi 31 mars, Tous en grève et manifestation !

La dérèglementation que veut généraliser le projet de loi contre le Code du travail n'épargne pas les statuts des fonctionnaires et encore moins ceux des enseignants...

**Les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL
Confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les
manifestations le 31 mars**

**« Pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de
nouvelles garanties et protections collectives »**

[Voir la déclaration commune du 14 mars](#)

ATTENTION : Envoyez au plus vite votre intention de grève à votre IEN (en PJ) !

Compte tenu du lundi 28 mars (férié), vous devez envoyer par courrier/fax votre intention **au plus tard le vendredi 25 mars**. Vous pouvez également l'envoyer par mail et il doit arriver **IMPERATIVEMENT avant le mardi 29 mars 8h00**

Dans l'Education nationale nous sommes TOUS concernés

Dans le cœur de ce projet de loi, c'est l'**inversion de la hiérarchie des normes** : tout serait défini au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est le plus défavorable au salarié. Toutes les garanties collectives seraient remises en cause.

Inverser la hiérarchie des normes pour faire exploser toutes les garanties collectives, le cadre national, c'est ce qui relie toutes les réformes du gouvernement !

La refondation de l'école, avec la réforme du collège, avec les rythmes scolaires... la réforme territoriale qui donne tout pouvoir aux régions : toutes ces mesures sont faites pour remplacer les normes et réglementations nationales par des règles locales au niveau des collectivités, des établissements, des services.

**Le Code du Travail dynamité : c'est l'explosion de tous les statuts !
Code du Travail, Statut, Salaires : Tout est lié !**

[Voir le communiqué FNEC FP FO](#)

Appel commun des 5 Fédérations syndicales de l'Education nationale à la grève du 31 mars

« La réforme du collège et celle des rythmes scolaires, les lois d'autonomie de gestion des Universités (LRU) (...) aboutissent en effet aussi à remplacer les normes et réglementations nationales par des règles locales au niveau des collectivités, des établissements et des

services. **Le retrait de la loi-travail serait un point d'appui pour la satisfaction de toutes les revendications**, notamment en matière de salaires les annonces de l'augmentation de 1,2% du point d'indice ne répondant en rien aux revendications des personnels. »

[Voir la déclaration commune du 21 mars](#)

Public, Privé : tous concernés !
Retrait du projet de loi Travail !
TOUS EN GREVE le 31 mars !

Pour en savoir + : [Dossier spécial de la confédération FO](#)

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :
Syndiquez-vous au SNUDI-FO
Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2016 disponible [>ICI<](#)

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur les revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

Plus nombreux, nous serons plus forts !